

Le Synode au temps du coronavirus

Les paroisses ont tenté avec beaucoup de créativité de maintenir dans la mesure du possible la vie paroissiale, que ce soit à distance, virtuellement ou derrière des masques. Mais force est de constater que la distanciation sociale n'est guère compatible avec l'Eglise. L'Eglise est une communauté humaine réelle, qui cherche la proximité et trouve son fondement en Jésus-Christ et dans la Parole de Dieu.

 Christian Cappis
président

Grâce à l'intense engagement de la chancellerie, les deux Synodes ont pu être réalisés sur le site du parc des expositions BERNEXP0, dans une grande salle sans lumière du jour, avec masques et beaucoup de distance. La chancellerie et ses collaboratrices et collaborateurs méritent de vifs remerciements pour l'organisation parfaite de ces deux Synodes. Tous les dossiers importants, de même que les élections, ont pu être traités en bonne et due forme. L'élection de deux conseillères synodales, Renate Grunder et Ursula Marti, a

permis de repourvoir le septième siège, qui était resté vacant pendant plusieurs mois.

Il n'est pas encore possible de dire quand nous pourrions lever la «distanciation sociale». Mais il y a de bonnes raisons d'espérer, car depuis début 2021, plusieurs vaccins nous permettent de nous protéger efficacement contre le virus. Une remarquable performance de chercheuses et chercheurs qui devrait nous redonner courage. Cependant, des questions en lien avec la vaccination et en

particulier avec le certificat obligatoire divisent notre société. De violentes discussions et manifestations en témoignent. Sur le plan théologique aussi, certaines voix estiment que le certificat obligatoire représente une restriction excessive à la pratique personnelle de la foi.

Même si de nombreuses incertitudes demeurent à fin 2021, je me réjouis déjà du moment où notre communauté ecclésiale pourra à nouveau célébrer sans restriction et, comme nous le demande la loi sur les Eglises, contribuer

Impressions des Synodes sur le site de BERNEXP0.



à la solidarité au sein de la collectivité, à la transmission de valeurs fondamentales, à la paix confessionnelle, à la formation religieuse et à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Il reste à savoir si la situation se rétablira d'elle-même après la disparition du coronavirus, ou si des efforts particuliers s'avéreront nécessaires.

Selon moi, il est évident qu'il faudra fournir des efforts particuliers, car la perte des membres nous préoccupe. Notre Eglise nationale doit à nouveau consciemment aller à la rencontre des gens, en particulier des jeunes générations, afin de les encourager à s'investir au sein de notre société.

Cela principalement parce que la situation de notre Eglise nationale était déjà problématique avant le coronavirus, dans la mesure où nous enregistrons de nombreuses pertes de membres, surtout parmi les jeunes, et parce que la disponibilité à s'engager à titre bénévole et honorifique en faveur de notre Eglise nationale est en recul.

Si nous parvenons à promouvoir activement nos valeurs fondamentales, en particulier auprès des jeunes et des familles, la pandémie de coronavirus peut se traduire en opportunités pour notre Eglise nationale. Les élections générales au Synode en 2022 seront en l'occurrence un premier indicateur.

La balle est dans le camp du Synode – d'un Synode qui respecte la lettre et l'esprit des prescriptions légales, qui tient compte de la diversité de notre Eglise et qui, comme l'a si bien dit Dietrich Bonhoeffer, veut être là pour les autres. ■



Synode

Président

Christian Cappis, avocat, Hinterkappelen

Vice-présidente

Sophie Kauz, pasteure, Zollikofen

Bureau du Synode

Secrétariat germanophone

Andreas U. Schmid, D^r ès sciences, pharmacien, Berne

Secrétariat francophone

Jean-Marc Schmid, pasteur, Court

Responsable du procès-verbal de langue allemande

Erika Wyss, Grindelwald

Responsable du procès-verbal de langue française

Catherine Baumann, Berne
(jusqu'au 31 août)
Sophie Bovy, Neuchâtel
(à partir du 1^{er} septembre)

Commission d'examen de gestion (CEG)

 **Barbara Fankhauser**
présidente

La commission d'examen de gestion (CEG) a siégé à onze reprises durant l'année sous revue. Les six premières séances du premier semestre ont dû se dérouler sur Zoom, les autres ont pu être réalisées en présentiel à Berne. Tout de suite après le Synode virtuel de novembre 2020, il est devenu évident qu'une révision partielle du règlement interne s'imposait. Il s'agissait notamment de créer les conditions nécessaires pour que le Synode puisse être organisé en dehors de l'Hôtel du gouvernement de Berne, au besoin sous forme virtuelle. Le plus important était de garantir que le Synode puisse se tenir dans tous les cas et de maintenir dans la mesure du possible les procédures existantes. Il s'agissait en outre de préciser la question du devoir de récusation, afin d'éviter que des groupes professionnels entiers ne soient exclus de la délibération et des décisions. Le règlement a été

complété par un nouvel article qui inscrit formellement la pratique actuelle interdisant aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'administration ecclésiastique de devenir membres du Synode. Pour l'élaboration du projet, la CEG s'est beaucoup appuyée sur les travaux préliminaires du chancelier de l'Eglise Christian Tappenbeck et sur ses conseils.

Les visites sur place ont eu lieu comme d'habitude au début juin à la Maison de l'Eglise. La liste des questions a été fixée en janvier et complétée par des questions spécifiques aux secteurs sur la base du rapport d'activité de l'année précédente. L'accent a été mis sur la mise en œuvre du contenu de la stratégie financière, sur le traitement de sujets politiques, sur l'avancement du projet de nouveau site web, et sur les défis posés à l'Eglise par la pandémie de coronavirus. La CEG a pu constater

une nouvelle fois qu'un travail compétent et engagé était accompli à la Maison de l'Eglise. Le soutien apporté aux paroisses, en particulier pour la gestion de la pandémie de coronavirus, est toujours très apprécié. Le «Rapport de la commission d'examen de gestion» a été adopté en août et porté à la connaissance du Synode d'hiver.

La CEG a procédé à l'examen préliminaire approfondi des points à l'ordre du jour des deux Synodes. Lors du Synode d'hiver, la CEG a proposé que le Conseil synodal informe annuellement le Synode de l'avancement du projet de «Nouveau site web». Cette proposition a été clairement acceptée par le Synode.

Simon Fuhrer (Bienne) et Renate Grunder (Schwarzhäusern) ont démissionné de la CEG. Ils ont été remplacés par Janine Rothen (Berne) et Jean-Eric Bertholet (Bienne). ■

Commission des finances (COFI)

 **Robert Gerber**
président

La commission des finances a tenu deux séances d'une journée durant l'année sous revue. Elle a notamment examiné les objets des Synodes d'été et d'hiver ayant une incidence financière, les comptes annuels obligatoires, le plan financier pour la période 2023 – 2026 ainsi que ses tâches liées à son activité de surveillance.

Synode d'été: La COFI a recommandé au Synode d'approuver les comptes 2021, qui bouclent sur un excédent de recettes de 1'267'450.47 francs. Le rapport interne de l'organe de révision ne fait apparaître aucune lacune dans la gestion des finances de l'Union synodale.

Synode d'hiver: Les chiffres du plan financier 2023 – 2026 présentent une légère amélioration par rapport à ces dernières années. Les mesures engagées par le Conseil synodal et le Synode ainsi que la mise en œuvre de la stratégie financière commencent à porter leurs fruits. De premiers signes semblent indiquer que l'effet des mesures prises ne devrait pas être de courte durée. Cependant, comme on le sait, une hirondelle ne fait pas le printemps. Le budget pour l'année 2022 tel que présenté au Synode prévoit un excédent de recettes de 200'200 francs. Le désenchevêtrement des flux financiers joue également un rôle important dans les efforts de stabilisation durable de la gestion

financière. Les premiers résultats de ces essais de désenchevêtrement ont déjà été intégrés dans le budget 2022. Le règlement sur la péréquation financière (révision partielle) et la révision partielle de l'arrêté concernant les contributions des paroisses bernoises à l'Union synodale ont été tous deux approuvés.

La COFI remercie le Conseil synodal et les services centraux pour leur bonne collaboration. ■

Commission du Synode de réflexion (CSR)

 Karin Spiess-Brechbühl
présidente

En raison de la pandémie, le Synode de réflexion sur le thème «Mariage pour toutes et tous? L'Eglise en débat» a dû être reporté de mars à octobre.

Entre-temps, les électrices et les électeurs s'étaient déjà prononcés en faveur de l'introduction du mariage civil pour toutes et tous. Le Synode de réflexion prévoyait des exposés, des tables rondes et des discussions prolongées en groupe d'une part pour offrir à ses membres la possibilité de se forger leur propre opinion et de réexaminer leur propre position et, d'autre part, pour les sensibiliser aux opinions opposées. Car les députées et députés devront décider lors d'un prochain Synode de la manière dont notre Eglise entend traiter dans la législation ecclésiastique l'aspiration des couples de même sexe à une uniformisation du mariage religieux des couples hétérosexuels et homosexuels.

Les conférences suivantes ont été prononcées lors de cette rencontre: Le conseiller synodal Iwan Schulthess a procédé à une rétrospective et un état des lieux du mariage religieux pour toutes et tous au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Le professeur Jörg Frey a présenté un exposé sur la sexualité, le mariage et les relations homosexuelles dans la Bible.

La professeure Christiane Tietz a mené une réflexion autour de la question «Comment pouvons-nous être et rester Eglise ensemble si nous ne sommes pas unis autour d'une même compréhension de la Bible ou si nous divergeons sur la conception du mariage?».

La table ronde qui a suivi a permis d'engager un dialogue entre personnes favorables et opposées au mariage de couples de même sexe. Celles qui le soutiennent aimeraient que les couples amoureux de même sexe puissent se marier à l'Eglise de la même manière qu'un homme et une femme. Nous espérons que cet échange entre personnes directement concernées et opposantes et opposants contribuera

à promouvoir le respect mutuel et la tolérance.

Lors des discussions en groupes, les députées et députés au Synode ont abordé les thèmes suivants: L'Eglise doit-elle suivre la voie du mariage civil pour toutes et tous? Quelle attitude adopte-t-elle face à la liberté de conscience des membres du corps pastoral et face aux paroisses qui ne peuvent pas s'identifier avec les mesures à décider? Comment pouvons-nous, malgré nos différences d'opinion, poursuivre ensemble notre chemin en tant qu'Eglise?

Notre Eglise Berne-Jura-Soleure s'est penchée très tôt sur cette thématique. La bénédiction en 1995 (non autorisée par la direction de l'Eglise) d'un couple homosexuel par le pasteur Klaus Bäumlín à l'Eglise de la Nydegg, a conduit le Synode à adapter quelques années plus tard le Règlement ecclésiastique de manière à permettre la célébration de cultes spéciaux pour les couples de même sexe.

Le Synode sera appelé à évaluer les points, déclarations et faits suivants:

- «Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature» (extrait des recommandations de l'EERS de l'été 2019 aux Eglises membres).
- Les pratiques homosexuelles sont évoquées négativement dans trois passages néotestamentaires.
- Le mariage doit-il être réservé à un homme et à une femme et garantir la procréation sur le plan religieux, ou la volonté d'un couple de construire sa relation de façon responsable avec l'aide de Dieu doit-elle figurer au premier plan?
- Lors d'un mariage protestant, rien n'est assemblé, ni par des êtres

humains ni par Dieu. Les personnes qui se marient à l'Eglise sont déjà ensemble, par leur propre volonté et dans le cadre du droit public. Mais on y appelle la bénédiction divine sur la relation de ces personnes l'une envers l'autre, envers autrui et envers Dieu et sur leur responsabilité conjointe et réciproque.

Espérons que malgré toutes nos différences, nous parviendrons à préserver l'unité que Dieu nous a donnée et à poursuivre notre chemin ensemble. ■

Commission paritaire des ministères

 **Philipp Joss**, collaborateur socio-diaconal
président

En décembre 2019, le Synode a inscrit la commission paritaire des ministères au Règlement ecclésiastique. La séance constitutive, composée respectivement de deux personnes représentant l'Association des catéchètes réformés bernois, l'Association de la diaconie et la Société pastorale, s'est réunie pour la première fois avec les responsables de secteur en automne 2020. Conformément au règlement d'organisation, la mission est la suivante: échange de connaissances entre les ministères, avec le Conseil synodal et ses services généraux.

Nous nous sommes réunis deux fois au cours de l'année sous revue. Nous nous sommes penchés sur la procédure des conférences thématiques concernant

le concept de la pédagogie de la religion et nous nous sommes interrogés sur la manière dont les associations professionnelles sont intégrées dans ce processus, et les conséquences que le concept pourrait avoir pour les titulaires de postes socio-diaconaux. Entre-temps, les associations ont été invitées à poursuivre la discussion sur ce concept.

Par ailleurs, nous avons mené une discussion sur l'«égalité» entre les ministères et avons décidé que, dans un premier temps, la visibilité des documents et outils existants des secteurs de la diaconie et de la catéchèse destinés aux employeurs et employés devait être améliorée sur le site web. En outre, un groupe de travail composé

de collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, de catéchètes et de représentants de secteurs élabore un guide contenant des indications sur les aspects à prendre en compte lors de l'engagement d'une catéchète ou d'un collaborateur socio-diaconal (une telle brochure existe déjà pour le ministère pastoral). Le guide aborde les conditions d'engagement et d'autres réglementations.

Les représentantes et représentants regardent avec considération la commission paritaire des ministères. Elle permet de se rencontrer pour échanger et apprécier chaque point de vue. Nous sommes curieux de voir ce que nous pouvons accomplir. ■

Commission des recours

 **Claude Labbé**
président

La commission des recours a traité un cas pendant l'année 2021, lequel est clos (décision de non-entrée en

matière), mes collègues étant remerciés pour l'excellente collaboration. ■

Motions et postulats en suspens

Motion du Synode d'été du 18/19 août 2020 de la députée Eva Leuenberger et du député Christoph Knoch concernant le financement des congés d'études des pasteurs et des pasteurs; adoption; décision.
Proposition: le Conseil synodal est chargé de présenter au Synode des modèles de financement alternatifs pour la suppléance des pasteurs et des pasteurs durant leur congé d'études.

Décision du Synode d'hiver du 14 décembre 2021, point 13: le Synode

«charge le Conseil synodal de procéder à une consultation sur le concept de financement et de contribution auprès de l'Association des paroisses du canton de Berne et de la Société pastorale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure, d'en rendre compte au Synode d'hiver 2022 et de soumettre au Synode la mise en œuvre de la motion et son classement pour décision» (chiffre 5). ■